



PRÉPAREZ-VOUS
VOTRE PROCHAINE
EXPÉRIENCE CADILLAC

GUIDE DE FIN DE LOCATION



LE MOMENT EST VENU POUR UN NOUVEAU TRAJET

Vous avez l'habitude de regarder vers l'avenir. Votre contrat de location touche à sa fin, nous sommes là pour vous aider à trouver votre prochaine Cadillac.

Dans ce guide, vous trouverez les outils dont vous avez besoin pour naviguer avec succès dans le processus de fin de bail. Ou encore, visitez le cadillacfinancial.ca/fr-ca/cf/lease-end.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE DE VOTRE CADILLAC ACTUELLEMENT EN LOCATION?

- Remplacez votre Cadillac actuelle par le dernier modèle (Location ou achat)
- Achetez votre Cadillac actuelle en location
- Remise du véhicule loué

VOUS SOUHAITEZ POURSUIVRE L'EXPÉRIENCE CADILLAC?

Les modèles Cadillac sont nombreux, nouveaux et passionnants, et votre concessionnaire est toujours disponible pour vous conseiller afin d'adapter votre prochaine expérience Cadillac à votre convenance.



TABLE DES MATIÈRES

03	12 MOIS
04	4 MOIS
05	CHOISIR QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU
06	REMETTRE VOTRE VÉHICULE
07	PLANIFIER UNE INSPECTION
08	EXAMINER L'ÉTAT DE VOTRE VÉHICULE
12	FOIRE AUX QUESTIONS
13	CONTACTEZ NOUS

12 MOIS

CHOISIR EN TOUTE CONFIANCE

Environ 12 mois après la date d'échéance, commencez le processus de fin de bail en examinant les options qui s'offrent à vous.

1ÈRE OPTION

RETOURNER VOTRE CADILLAC ET ACHETER OU LOUER UNE NOUVELLE CADILLAC OU UN AUTRE VÉHICULE GM

Êtes-vous prêt(e) pour votre prochaine Cadillac? Rendez-vous chez le concessionnaire Cadillac le plus proche pour essayer le véhicule qui vous convient. C'est également le moment idéal pour discuter des kilomètres excédentaires et de l'état de votre véhicule.

- Prenez rendez-vous avec le concessionnaire Cadillac où vous avez loué votre véhicule à l'origine.
- Choisissez votre prochain véhicule Cadillac ou autre GM et discutez des options de financement qui vous conviennent le mieux.
- Retournez votre véhicule, ou structurez votre nouveau financement en utilisant votre véhicule actuel comme reprise.

2IÈME OPTION

ACHETER VOTRE CADILLAC LOUÉE

Vous pouvez acheter votre Cadillac en location à tout moment pendant la durée du contrat de location. Voici comment:

- Contactez votre concessionnaire ou appelez la Financière Cadillac au 1-888-816-0004 pour connaître le prix de votre option d'achat.
- Contactez le concessionnaire Cadillac où vous avez loué votre véhicule à l'origine pour discuter des options de financement.
- Suivez les instructions fournies pour finaliser votre achat.

3IÈME OPTION

REMETTRE SON VÉHICULE

À l'échéance du contrat, retournez le véhicule au concessionnaire Cadillac où vous l'avez loué. Rappelez-vous d'apporter avec vous le guide du propriétaire, un jeu de clés supplémentaire ainsi que tout autre accessoire fourni avec le véhicule.

- Prenez le temps d'examiner l'état de votre véhicule.
- Une inspection gratuite du véhicule sera organisée et effectuée par une société d'inspection agréée par la Financière Cadillac.
- Prenez rendez-vous pour rendre le véhicule chez votre concessionnaire Cadillac d'origine.
- Envisagez l'achat ou la location d'une nouvelle Cadillac.

4 MOIS

SAVOIR À QUOI S'ATTENDRE

Planifiez une inspection gratuite au cours des 120 jours qui précèdent la fin du bail pour obtenir un rapport sur l'usure excessive et sur la façon dont elle peut affecter le montant dû à la fin du bail.



CT4 SPORT

AUTO-INSPECTION

Savoir à quoi s'attendre. Pour obtenir des conseils ou des renseignements supplémentaires, consultez le site cadillacfinancial.ca/fr-ca/cf/lease-end.

INSPECTION GRATUITE AVANT RETOUR

Pour des raisons de commodité, vous pouvez choisir une date d'inspection chez votre concessionnaire, à votre domicile ou sur votre lieu de travail. Contactez votre concierge pour vous aider à prendre les dispositions nécessaires en appelant le 1-888-816-0004 ou en envoyant un courriel à conciergecanada@cadillacfinancial.com. Vous pouvez également prendre rendez-vous directement avec notre partenaire d'inspection en visitant inspections.openlane.com/fr/ et en saisissant votre NIV ainsi que votre numéro de compte de location de la Financière Cadillac.

Une inspection avant-retour peut aider à déterminer les réparations nécessaires avant que vous ne retourniez votre véhicule. Cela peut vous aider à éviter d'éventuels frais. Toutefois, certains frais de fin de bail peuvent toujours s'appliquer. Pour plus d'informations, consultez votre contrat.

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

Avant de rendre votre véhicule, vous pouvez effectuer des réparations liées à l'usure excessive et à d'éventuels rappels. Une fois les réparations terminées et avant de rendre votre véhicule, envoyez-nous par courriel tous les reçus de réparation afin qu'un crédit puisse être appliqué à votre compte. Si vous décidez de ne pas effectuer les réparations nécessaires, les frais en suspens seront facturés sur votre compte. Envoyez les reçus de réparation par courrier électronique à conciergecanada@cadillacfinancial.com.

CHOISISSEZ QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU

Il est temps d'agir. Rendez-vous chez votre concessionnaire Cadillac pour trouver le véhicule idéal pour votre prochain parcours.

Si vous n'avez pas encore procédé à l'inspection gratuite avant-retour et que vous pensez que votre véhicule pourrait présenter une usure excessive, c'est le moment de la planifier afin d'être prêt(e).

Vous méritez une expérience de conduite exceptionnelle.

C'est pourquoi la Financière Cadillac facilite la mise à niveau de votre véhicule grâce à des [offres et des incitatifs](#) qui vous permettront de passer au [dernier modèle ou à une Cadillac personnalisée](#). Un nouveau mode de vie aventureux vous attend!



OPTIQ



VISTIQ

REMETTRE VOTRE VÉHICULE

Une fois l'inspection du véhicule et les éventuelles réparations terminées, prévoyez de rendre votre véhicule loué à un concessionnaire Cadillac.

- Prenez rendez-vous avec le concessionnaire où vous avez loué votre véhicule à l'origine.
- Le concessionnaire doit vous remettre un "reçu de remise du véhicule".
- Ce reçu confirme l'enregistrement de votre véhicule et vérifie le kilométrage au retour.

Le cas échéant, vous pouvez recevoir une facture finale après la remise de votre véhicule de location, qui peut inclure des frais d'usure excessive, des frais de kilométrage excédentaire et toute dette de location restante sur votre compte. Nous vous encourageons à discuter des frais potentiels de fin de bail avec votre concessionnaire GM ou Cadillac avant de rendre le véhicule, ou à contacter la Financière Cadillac au 1-888-816-0004.



VISTIQ



CT5

PLANIFIER UNE INSPECTION

Avant de rendre votre véhicule loué, vous devez procéder à une inspection gratuite avant-retour, qui sera effectuée par une société d'inspection agréée par la Financière Cadillac. Un excellent moyen d'y parvenir est de prendre rendez-vous avec le concessionnaire Cadillac où vous avez loué votre véhicule lorsque l'entreprise d'inspection vous contacte pour fixer la date de l'inspection. Vous pouvez également planifier l'inspection à votre domicile ou sur votre lieu de travail.

Pour réserver gratuitement votre inspection de fin de location, connectez-vous simplement à OPENLANE Inspections à l'adresse inspections.openlane.com/fr/.

Au cours de l'inspection, l'agent de contrôle examinera l'état de votre véhicule et identifiera toute usure excessive.

Vous recevrez des instructions sur la manière d'accéder à votre rapport en ligne.

En programmant une inspection chez le concessionnaire Cadillac où vous avez loué votre véhicule, celui-ci pourra vous suggérer des réparations utiles afin

de minimiser vos dépenses. Votre concessionnaire peut également vous aider à déterminer quelles réparations peuvent être couvertes par la garantie du manufacturier du véhicule.

Une fois les réparations terminées et avant de rendre votre véhicule loué, veuillez envoyer les reçus de réparation par la poste ou par courriel à la Financière Cadillac, afin qu'un crédit puisse être appliqué à votre compte.

Si vous choisissez de ne pas réparer l'usure excessive, ces frais seront portés à votre compte et une facture vous sera envoyée par la poste.

ENVOYER LES REÇUS DE RÉPARATION À:

La Financière Cadillac
Attn: Service de l'usure
2001 av Sheppard Est, Bureau 600
Toronto, ON M2J 4Z8

Envoyez un courriel à:
conciergecanada@cadillacfinancial.com

LISTE DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION

- Nettoyer votre véhicule à l'intérieur et à l'extérieur

ASSUREZ-VOUS QUE TOUT ÉQUIPEMENT EST PRÉSENT, Y COMPRIS:

- Toutes les clés et tous les porte-clés
- Le guide d'utilisateur/l'immatriculation
- Les sièges de la troisième rangée (le cas échéant)
- Les autres accessoires inclus dans le contrat de location
- Les roues d'origine du fabricant au moment de la location du contrat de location
- Câbles de recharge pour les véhicules électriques

RETIREZ VOS BIENS PERSONNELS, TELS QUE:

- Lunettes de soleil
- Cartes de stationnement
- Ouvre-portes de garage
- Roues de rechange
- Effacer la navigation de toutes les adresses enregistrées, effacer les codes de porte de garage programmables et supprimer tous les numéros de téléphone enregistrés

EXAMINER L'ÉTAT DE VOTRE VEHICULE

POUR LES IMPRÉVUS DE LA ROUTE

Une certaine usure est attendue et considérée comme normale au cours de la durée de vie d'un véhicule. Les pages suivantes de ce guide résument les éléments d'usure les plus courants et vous donnent une idée de ce que nous considérons comme une utilisation normale. À l'aide des informations contenues dans ce manuel, vous pouvez vérifier l'état de votre véhicule. Ce guide a pour but d'identifier les éléments qui peuvent être considérés comme une usure excessive et donner lieu à des frais.

Si vous avez des questions sur d'autres éléments qui ne sont pas abordés dans le présent guide, veuillez communiquer avec la Financière Cadillac au 1-888-816-0004 ou par courriel à l'adresse conciergecanada@cadillacfinancial.com.

ESCALADE



VISTIQ INTERIOR

L'INTÉRIEUR

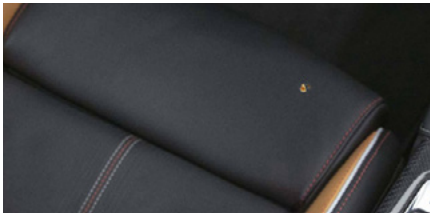
USURE NORMALE

Tapis



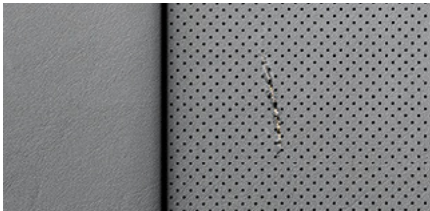
Toutes les taches amovibles.

Garnissage



Les sièges et les tapis ne présentent pas de trous de garnissage.

Déchirures



Déchirures (égales ou inférieures à 1,27 cm)

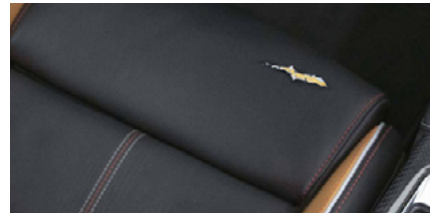
USURE EXCESSIVE

Tapis



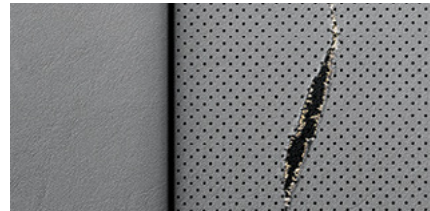
Taches permanentes.

Garnissage



Trous, coupures ou déchirures dans le garnissage intérieur.

Déchirures



Déchirures (plus de 1,27 cm)

L'EXTÉRIEUR

USURE NORMALE

Dommages et bosses



Moins de quatre creux ou bosses de moins de 2,5 cm de diamètre par panneau qui n'ont pas pénétré ou fissuré la surface de la peinture.

Rayures



Rayures de panneaux d'une longueur inférieure à 10 cm qui n'ont pas pénétré ou fissuré la surface de la peinture.

Vitre



Éclat étoilé d'un diamètre inférieur à 1 cm à n'importe quel endroit du pare-brise.
Un maximum de trois éclats sont autorisés.

USURE EXCESSIVE

Dommages et bosses



Les bosses ou les creux de 2,5 cm de diamètre par panneau qui n'ont pas pénétré ou fissuré la surface de la peinture.

Dommages causés par la grêle ou perforations sur n'importe quel panneau.

Rayures



Les rayures des panneaux qui ont pénétré ou fissuré la surface de la peinture.

Vitre



Éclats (y compris les parties latérales) d'un diamètre égal ou supérieur à 1 cm à n'importe quel endroit du pare-brise.

Le pare-brise est fissuré et/ou cassé.

ROUES ET PNEUS

USURE NORMALE



Profondeur de la bande de roulement supérieure à 3 mm au point le moins profond (y compris la roue de secours).

Les pneus doivent être conformes aux recommandations du fabricant.

Les deux pneus de chaque essieu sont de même type et de la même marque.

Roues d'origine du fabricant.

Les pneus hiver/neige sont acceptés sur les véhicules retournés entre le 1er novembre et le 15 avril, mais ils doivent répondre aux exigences mentionnées ci-dessus.

USURE EXCESSIVE



Profondeur de la bande de roulement égale ou inférieure à 3 mm au point le moins profond.

Les pneus présentent des marques, des coupures ou des bouchons sur les flancs. Jantes rayées.

Taille de pneu inadaptée. Les deux pneus de chaque essieu ne correspondent ni au type ni à la marque.

Pneus cloutés.

AUTRE

USURE NORMALE



Aucun équipement manquant ou pièce cassée.

Toute pièce de rechange répondant aux spécifications du fabricant pour une qualité et une conception équivalentes.

USURE EXCESSIVE



Tout équipement manquant (y compris la télécommande de déverrouillage) ou toute pièce cassée.

Toute pièce de rechange répondant aux spécifications du fabricant pour une qualité et une conception équivalentes.

FOIRE AUX QUESTIONS

OÙ DOIS-JE RENDRE MON VÉHICULE?

Le concessionnaire Cadillac où vous avez loué votre véhicule est le mieux placé pour vous aider dans le processus de fin de bail. Si vous avez déménagé sur une grande distance depuis que vous avez loué votre Cadillac, ou si vous souhaitez retourner votre véhicule chez un autre concessionnaire Cadillac ou GM, veuillez contacter la Financière Cadillac au 1-888-816-0004.

QUAND RECEVRAI-JE MON DÉPÔT DE GARANTIE?

Si votre contrat de location prévoit un dépôt de garantie, celui-ci vous sera rendu, moins les montants restants dus au titre de votre contrat de location, après la remise de votre véhicule loué.

À QUELS FRAIS PUIS-JE M'ATTENDRE SUR LA FACTURE FINALE?

Si vous rendez votre véhicule loué, vous êtes responsable de tous les frais d'usure excessive, des paiements si vous rendez votre véhicule plus tôt que prévu restants, des frais de kilométrage excédentaire, des frais, des taxes et/ou des citations.

COMMENT OBTENIR UN PRIX D'OPTION D'ACHAT?

Contactez le concessionnaire Cadillac où vous avez loué votre véhicule à l'origine pour vous aider à obtenir un prix d'option d'achat ou appelez la Financière Cadillac au

1-888-866-0004. Veuillez avoir votre numéro de compte ou le numéro d'identification de votre véhicule à portée de main pour nous aider à retrouver rapidement votre compte.

PUIS-JE REMETTRE MON VÉHICULE PLUS TÔT QUE PRÉVU?

Oui, vous pouvez remettre votre véhicule plus tôt que prévu. Toutefois, vous demeurez responsable des montants dus en vertu de votre contrat de location.

QUELS SONT LES FRAIS À PRÉVOIR APRÈS LA REMISE DU VÉHICULE?

Vous recevrez une facture qui peut inclure les montants encore dus sur le compte de location, l'usure excessive, les frais de kilométrage excédentaire et d'autres taxes et frais applicables. Veuillez vous référer à votre contrat de location pour plus de détails. Si d'autres frais, tels que des péages, sont reçus après l'envoi de la facture de fin de bail, une facture supplémentaire sera émise.

COMMENT PUIS-JE CONTACTER LA FINANCIÈRE CADILLAC?

Pendant les heures d'ouverture, appelez le 1-888-816-0004. Envoyez un courriel à: conciergecanada@cadillacfinancial.com

CONTACTEZ NOUS



CT5

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?

Contactez la Financière Cadillac au 1-888-816-0004, envoyez un courriel à conciergecanada@cadillacfinancial.com
visitez le site cadillacfinancial.ca

Du lundi au vendredi: 8h à 20h HNE



RESSOURCES
DE FIN DE BAIL



FINANCIÈRE
CADILLAC